

COMMUNIQUÉ

de Mgr Nicolas Souchu



Dax, le 22 juin 2026

Une plainte ayant été déposée récemment à l'encontre de l'abbé Paulin Tuina, prêtre coopérateur sur l'Ensemble pastoral des Grands Lacs, j'ai immédiatement informé Mgr Lucas Kalfa Sanou, son évêque au Burkina Fasso.

En accord avec lui, il a été décidé de mettre fin dès à présent à la convention qui permettait à l'abbé Paulin Tuina d'exercer son ministère dans le diocèse d'Aire et Dax. Je lui ai également retiré tout ministère public.

L'abbé Paulin Tuina pourra donc se soumettre à la justice civile.

J'assure de ma proximité et de ma prière toutes les personnes qui pourraient être blessées et affectées par cette situation. J'invite également les fidèles de l'Ensemble pastoral des Grands Lacs à vivre ce temps avec confiance et discernement. Les dispositions nécessaires seront prises afin d'assurer la continuité de la vie pastorale dans les paroisses concernées.

Je confie cette épreuve au Seigneur et à l'intercession de la Vierge Marie.

+ Nicolas Souchu
Évêque d'Aire et Dax

Contact

Paul Perromat

Responsable de la Communication

06.45.98.41.27 

